

Service instructeur

N° 2008-7-5-1

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
Décision d'attribution de subventions**

Résumé : Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 70 350 € en faveur des communes et syndicat mixte de SCOT pour des études liées aux documents d'urbanisme.

Ce rapport présente six dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par cinq communes et un syndicat mixte de SCOT, pour des études d'urbanisme.

Ces dossiers concernent :

- une élaboration de PLU
- une révision de POS et transformation en PLU
- une modification de POS
- une révision simplifiée de POS
- une étude connexe
- une élaboration de SCOT

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 19 octobre 2007, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

Les études des SCOT sont subventionnées à hauteur de 33% de leur coût HT. La subvention accordée est plafonnée à 1,3 € par habitant.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général en date du 10 décembre 2004 a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte tenu du caractère

d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur les tableaux joints en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- Elaboration du PLU, subventionnée à hauteur de 80 % du montant HT de l'étude, pour la commune de LEIMBACH. Suite à un dépassement du coût prévisionnel, la commune de LEIMBACH a sollicité le Conseil Général du Haut-Rhin pour le versement d'un complément à la subvention attribuée par la CP en date du 29 avril 2005. Or cette commune a déjà bénéficié d'une subvention de 29 340 € pour l'élaboration de son PLU, et ne peut bénéficier d'un complément, cette demande ne résultant pas d'une difficulté technique ou imprévue, ou d'une nouvelle contrainte imposée. Néanmoins, le montant de dépense subventionnable initial avait alors été mal saisi et ce, en défaveur de la commune (36 674,91 € au lieu de 39 674,91 €). Il est proposé de corriger le montant de la subvention en portant le montant de dépense subventionnable au plafond autorisé, soit 38 200 €. La commune aurait ainsi dû bénéficier d'une subvention de 30 560 €. Le présent complément augmente la subvention initiale d'une somme de 1 220 €.

- Révision de POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 40 % du coût HT des études, pour la commune de FESSENHEIM.

- Modification du POS, subventionnée à hauteur de 40 % du montant HT de l'étude, pour la commune de NIEDERMORSCHWIHR.

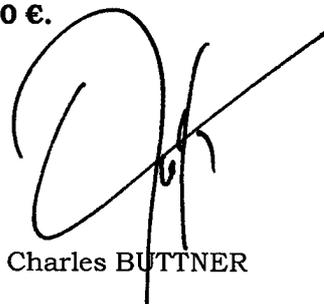
- Révision simplifiée du POS, subventionnée à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, pour la commune de STOSSWIHR.

- Etude connexe au document d'urbanisme, subventionnée à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, pour la commune de SOULTZMATT.

- Elaboration de SCOT, subventionnée à hauteur de 33 % du montant HT de l'étude, subvention plafonnée à 1,3 € par habitant, pour le Syndicat mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand-Ballon.

La participation départementale s'élève au total à **70 350 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 JUIN 2008

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2005

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant prévisionnel de subvention
PLU04220	LEIMBACH* Elaboration PLU	38 200,00	80%	30 560,00 - 29 340,00 (CP du 29/04/05)
			Total	1 220,00

* Rappel : Suite à un dépassement du coût prévisionnel, la commune de LEIMBACH a sollicité le Conseil Général du Haut-Rhin pour le versement d'un complément à la subvention attribuée par la CP en date du 29 avril 2005. Or cette commune a déjà bénéficié d'une subvention de 29 340 € pour l'élaboration de son PLU, et ne peut bénéficier d'un complément, cette demande ne résultant pas d'une difficulté technique ou imprévue, ou d'une nouvelle contrainte imposée. Néanmoins, le montant de dépense subventionnable initial avait alors été mal saisi et ce, en défaveur de la commune (36 674,91 € au lieu de 39 674,91 €). Il est proposé de corriger le montant de la subvention en portant le montant de dépense subventionnable au plafond autorisé, soit 38 200 €. La commune aurait ainsi dû bénéficier d'une subvention de 30 560 €. Le présent complément augmente la subvention initiale d'une somme de 1 220 €.

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 JUIN 2008

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04325	FESSENHEIM Révision POS Transformation PLU	20 980,00	40%	8 390,00
PLU04324	NIEDERMORSCHWIHR Modification POS	2 675,00	40%	1 070,00
PLU04323	STOSSWIHR Révision simplifiée POS	5 835,00	50%	2 920,00
			Total	12 380,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 JUIN 2008

Urbanisme réglementaire SCOT
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
SCO04205	SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT Rhin - Vignoble - Grand Ballon Elaboration SCOT	152 723,00	33%	50 400,00
			Total	50 400,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 JUIN 2008

**Etudes Connexes à l'Urbanisme réglementaire
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ETC04225	SOULTZMATT Etude connexe	12 700,00	50%	6 350,00
			Total	6 350,00